

Budget Primitif 2025



Préambule

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il respecte les principes budgétaires de sincérité, d'annualité, d'unicité, de spécialité et d'équilibre

Il fait suite au débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 6 mars dernier et qui avait été l'occasion de rappeler le contexte général et financier dans lequel est élaboré le budget 2025

Equilibre budgétaire de la section de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le



ID : 059-215904822-20250403-2025_0019-BF

RECETTES

4 131 099	Impôts et taxes
1 531 568	Dotations, subventions et participations
644 224	Produits des services
188 185	Autres produits de gestion courante
11 930	Atténuations de charges
3 737	Produits exceptionnels
24 796	Opérations d'ordre
2 667 610	Résultat de fonctionnement reporté

9 203 149

DEPENSES

3 714 291	Personnel
1 843 522	Charges à caractère général
731 968	Autres charges de gestion courante
38 312	Charges financières
4 500	Charges exceptionnelles
0	Dépenses imprévues
2 870 557	Epargne Brute & Opérations d'ordre

9 203 149

TOTAL

La différence entre le volume total des recettes et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement prévisionnel, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.

Ce poste est matérialisé par la rubrique « Résultat de fonctionnement reporté »

Les recettes de fonctionnement regroupent l'ensemble des ressources nécessaires au fonctionnement des services de la ville.

Ce sont principalement :

- des recettes fiscales (taxe foncière, droits de mutation),
- des compensations issues de différentes réformes fiscales (ex. compensation de la taxe d'habitation)
- des dotations de l'Etat et des fonds de péréquation
- des produits liés aux services rendus par la ville (restauration, garderies, centres de loisirs, activités culturelles ...)

Les dépenses de fonctionnement comprennent toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la ville, elles sont récurrentes.

Il s'agit principalement

- des dépenses de personnel,
- des achats de fournitures et prestations de service,
- des frais de fonctionnement des services et bâtiments municipaux
- des intérêts de la dette
- des participations et subventions aux organismes extérieurs et aux associations

Recettes de fonctionnement

	BP 2024	BP 2025	Variation
Impôts et taxes	3 984 677	4 131 059	146 422
Dotations, subventions et participations	1 505 267	1 531 568	26 301
Produits des services	622 323	644 224	21 901
Autres produits de gestion courante	112 811	188 185	75 375
Atténuations de charges	71 230	11 930	-59 300
Produits exceptionnels	5 565	3 737	-1 829
Opérations d'ordre	10 826	24 796	13 970
Résultat de fonctionnement reporté	2 305 911	2 667 610	361 699
Total Recettes fonctionnement	8 618 610	9 203 149	584 540

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
 Reçu en préfecture le 07/04/2025
 Publié le 07/04/2025
 ID : 059-215904822-20250403-2025_0019-BF

- Hausse des recettes fiscales +146 k€
- Stabilisation des dotations de l'Etat +26k€ (lié à la dotation de solidarité rurale)
- Croissance des produits des services + 21k, avec un objectif reconduit de ne pas faire porter l'augmentation des coûts des prestations uniquement sur la collectivité
- Les produits de gestion courante tiennent compte du transfert des remboursements de prévoyance auparavant comptabilisés en atténuations de charge
- augmentation des valeurs locatives de +1,7% dans un contexte de stabilité des taux d'imposition :
 - *Taxe foncière (bâti) = 41,33%*
 - *Taxe foncière (non bâti) = 65,71%*
 - *Taxe habitation (res. Secondaire) = 26,31%*

Dépenses de fonctionnement

	BP 2024	BP 2025	Variation
Personnel	3 577 014	3 714 391	137 377
Charges à caractère général	1 841 327	1 843 522	2 195
Autres charges de gestion courante	608 107	731 968	123 861
Charges financières	43 322	38 312	-5 010
Charges exceptionnelles	6 200	4 500	-1 700
Dépenses imprévues			0
Epargne Brute & opérations d'ordre	2 542 640	2 870 557	327 917
Total Dépenses fonctionnement	8 618 610	9 203 149	584 539

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
 Reçu en préfecture le 07/04/2025
 Publié le 13/04/2025
 ID : 059-215904822-20250403-2025_0019-BF

- Hausse des dépenses de personnel de +137 k€ dont :
 - +68k€ imputable à l'augmentation de 3 points du taux de cotisations pour la retraite des agents CNRACL et de 1 point du taux de cotisation assurance maladie. Rappelons que cette mesure sera cumulative au cours des 4 prochaines années.

Le delta étant lié

- à l'effet année pleine des recrutements et des avancements de grades ou d'échelons,
- à la hausse de fréquentation des services de restauration, garderies et centres de loisirs
- à la non reconduction des contrats aidés
- Stabilisation des charges à caractère général
- Les autres charges de gestion courante intègrent les subventions aux associations & CCAS ainsi que les redevances de logiciels et hébergement informatique

Equilibre budgétaire de la section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. La décision de réaliser un équipement nécessite toutefois de prendre en compte son coût global, car tout équipement nouveau va mécaniquement générer de nouvelles dépenses de fonctionnement.

RECETTES

304 797	Subventions d'investissement
251 782	FCTVA, TLE
717 365	Solde d'execution positif reporté
550 710	Autres recettes équipement
3 725	Autres recettes financières
2 876 155	Epargne Brute et opérations d'ordre
119 576	Opérations patrimoniales

4 824 108

DEPENSES

4 479 437	Dépenses d'équipement
200 300	Dépenses financières
0	Solde d'execution négatif reporté
24 796	Opérations d'ordre
119 576	Opérations patrimoniales

TOTAL

4 824 108

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
 Reçu en préfecture le 07/04/2025
 Publié le
 ID : 059-215904822-20250403-2025_0019-BF



Elles sont constituées:

- De l'autofinancement (épargne brute)
- Du remboursement par l'Etat de la TVA payée sur certaines opérations d'investissement (FCTVA)
- Des subventions de l'Etat ou d'autres collectivités
- Des emprunts éventuels (seules les dépenses d'investissement peuvent être financées par l'emprunt)

Les recettes d'investissement regroupent les ressources directement affectées au financement des dépenses d'investissement

Il s'agit principalement

- De constructions ou aménagements
- De travaux sur les bâtiments publics
- D'achat de matériels & équipements
- Du remboursement en capital des emprunts

Les dépenses d'investissement regroupent essentiellement les opérations se traduisant par une modification de la valeur du patrimoine de la ville.

Recettes d'investissement

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le



ID : 059-215904822-20250403-2025_0019-BF

	BP 2024	BP 2023	VARIATION
Subventions d'investissement	366 676	304 797	-61 880
FCTVA, TLE	143 982	251 782	107 800
Excédents de fonctionnement capitalisés	781 336	0	-781 336
Excédent d'investissement reporté	0	717 365	717 365
Epargne Brute	2 542 640	2 876 155	333 515
Emprunts	520 000	0	-520 000
Autres recettes d'équipement	0	550 710	550 710
Autres recettes financières	2 305	3 725	1 420
TOTAL (hors op ordre)	4 356 939	4 704 533	347 594
Opérations patrimoniales	153 671	119 576	-34 096
TOTAL Recettes Investissement	4 510 611	4 824 108	313 498

Les autres recettes d'équipements sont liées à un changement d'affectation comptable suite à l'acquisition de la Bergerie impliquant une recette et une dépense d'équipement pour le même montant.

Dépenses d'investissement

	BP 2024	BP 2025	VARIATION
Dépenses d'équipement (y compris reports A-1)	4 257 824	4 479 437	221 613
Dépenses financières	183 470	200 300	16 830
Opérations patrimoniales	153 671	119 576	-34 096
Opérations d'ordre	10 826	24 796	13 970
Déficit d'investissement reporté	236 262	0	-236 262
TOTAL	4 842 053	4 824 108	-17 945

Les dépenses d'investissements sont composées :

- des dépenses d'équipement, comprenant les restes à réaliser de 2024 à hauteur de 204 978 €
- des dépenses financières (remboursement en capital des emprunts)

Détail des dépenses d'équipement

Détail des principales dépenses d'équipement constituées de dépenses destinées à maintenir et moderniser le patrimoine communal et d'opérations d'équipement pour des projets déjà engagés (intégrant les restes à réaliser 2024) ou à engager.

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 059-215904822-20250403-2025_0019-BF



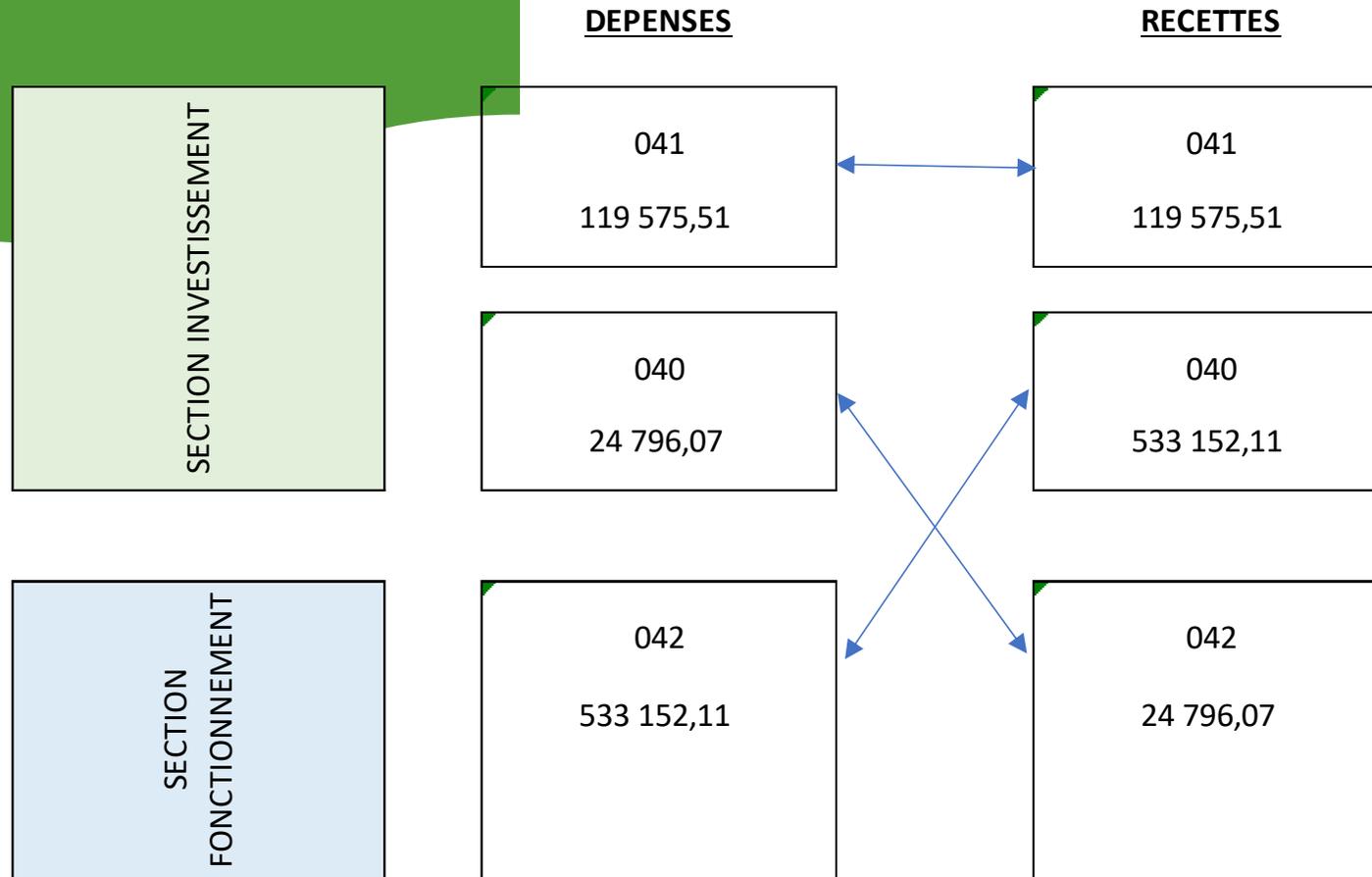
Principales opérations d'équipements

Travaux Hôtel de Ville	1 172 287
Projet éco touristique de la Bergerie	115 236 (*)
Projet Ecoles de demain	61 868
Renovation Parc & Halte Nautique	140 880
Verdissement de la place	140 400
Efficacité énergétique / Toiture solaire	218 200
Efficacité énergétique Chauffage	284 597
Modernisation Equipements sportifs	259 600
Avant projet construction nouvel équipement sportif	180 000
Ange Gardien (chapelle, salle machine, aménagements)	106 200
Vidéo Protection	35 000

() hors changement d'affectation comptable*

Les opérations d'ordre

Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des décaissements effectifs, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des jeux d'écritures sans flux financiers réels et doivent par conséquent toujours être équilibrées en dépenses et en recettes.



Opérations patrimoniales

Basculement des frais d'étude suivis de réalisation au compte de travaux correspondant

Opération d'ordre 040 --> 042

Quote part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat

Opération d'ordre 042 --> 040

Dotations aux amortissement des immobilisations corporelles & incorporelles